

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 JANVIER 2024 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard : Amandine BOULET-MARTI, François GAUTHEREAU, Alain GERARD, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence : Alberto CAMAIONE, Jean-Marie FOURNIER, Dominique PIERRE, Julien SANCHEZ.

CONSTITUTION DU COMITE SYNDICAL

5.1. Élection de l'Exécutif

Suite à l'annulation partielle des élections de la CCI du Gard, de nouvelles élections ont été organisées pour le collège « Services ». Lors de l'assemblée générale du 6 novembre 2023, la CCI Gard a désigné les nouveaux élus représentant le collège des « Services » pour siéger au comité syndical du SMECB. Cette désignation a été notifiée au SMECB le 11 décembre 2023.

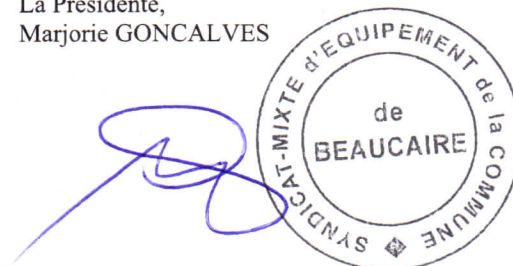
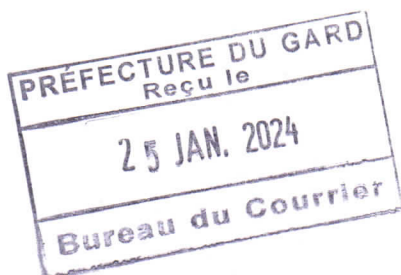
Sont nommés en qualité de membre du Comité pour représenter la CCI Gard : Lara BOISDET-MAUGER, Amandine BOULET, François GAUTHEREAU, Alain GERARD, Marjorie GONCALVES, Anthony PAGES, Evrard ZAOUCHE.

En conséquence, le Comité Syndical est constitué comme suit :

Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence	Chambre de Commerce et d'Industrie Gard
M. Jean-Michel AZEMA	Mme Lara BOISDET-MAUGER
M. Alberto CAMAIONE	Mme Amandine BOULET-MARTI
M. Jean-Marie FOURNIER	M. François GAUTHEREAU
M. Jean-Marie GILLES	M. Alain GERARD
M. Juan MARTINEZ	Mme Marjorie GONCALVES
M. Dominique PIERRE	M. Anthony PAGES
M. Julien SANCHEZ	M. Evrard ZAOUCHE

Les membres des deux collectivités prennent acte de ces désignations et de la constitution du comité syndical.

Extrait certifié conforme au
Registre des Délibérations
La Présidente,
Marjorie GONCALVES



SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 JANVIER 2024 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard : Amandine BOULET-MARTI, François GAUTHEREAU, Alain GERARD, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence : Alberto CAMAIONE, Jean-Marie FOURNIER, Dominique PIERRE, Julien SANCHEZ.

ELECTION DU PRESIDENT

5.1. Élection de l'Exécutif

Ainsi constitué, il est proposé d'élire parmi ses membres un.e Président.e pour la durée prévue aux statuts.

M. Jean-Marie FOURNIER, le plus âgé des membres du Comité Syndical, prend la présidence comme prévu aux statuts du SMECB.

Le comité syndical choisit pour secrétaire M. François GAUTHEREAU pour ce vote.
M. Alain GERARD et M. Dominique PIERRE sont nommés assesseurs pour ce vote.

Le Président donne lecture des statuts et rappelle les dispositions relatives à l'élection du / de la Président.e dans les Syndicats Mixtes.

Il est demandé si des membres du comité syndical souhaitent se présenter au poste de Président.e.

Se portent candidats :

- Mme Marjorie GONCALVES.

Pas d'autre candidat.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président invite le comité syndical à procéder à l'élection du / de la Président.e conformément aux dispositions précitées.

Chaque membre du comité syndical, à l'appel de son nom, a remis, fermé sous enveloppe son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8

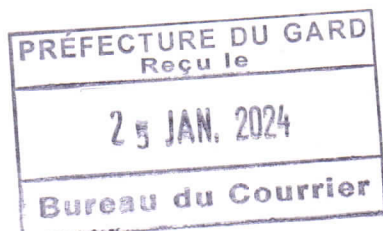
A déduire : Bulletins blancs ou litigieux : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 8

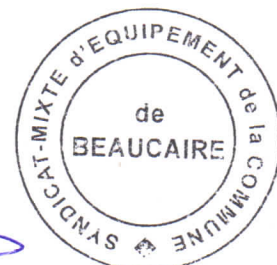
Majorité absolue : 8

A obtenu : Mme Marjorie GONCALVES : 8 voix

Mme Marjorie GONCALVES ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamée Présidente.



Extrait certifié conforme au
Registre des Délibérations
La Présidente,
Marjorie GONCALVES



SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 JANVIER 2024 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard : Amandine BOULET-MARTI, François GAUTHEREAU, Alain GERARD, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence : Alberto CAMAIONE, Jean-Marie FOURNIER, Dominique PIERRE, Julien SANCHEZ.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

5.1. Élection de l'Exécutif

Il est proposé d'élire un.e Vice-Président.e parmi ses membres pour la durée prévue aux statuts.

La Présidente nouvellement élue préside cette élection.

Le comité syndical choisit pour secrétaire M. François GAUTHEREAU pour ce vote.
M. Alain GERARD et M. Dominique PIERRE sont nommés assesseurs pour ce vote.

La Présidente donne lecture des statuts et rappelle les dispositions relatives à l'élection du/ de la Vice-Président.e dans les Syndicats Mixtes.

Il est demandé si des membres du comité syndical souhaitent se présenter au poste de Vice-Président.e.

Se portent candidats :

- M. Alberto CAMAIONE.

Pas d'autre candidat.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

La Présidente invite le comité syndical à procéder à l'élection du / de la Vice-Président.e conformément aux dispositions précitées.

Chaque membre du comité syndical, à l'appel de son nom, a remis, fermé sous enveloppe dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8

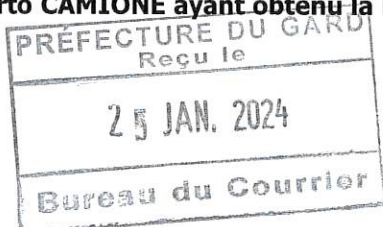
A déduire : Bulletins blancs ou litigieux : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 8

A obtenu : M. Alberto CAMAIONE : 8 voix

M. Alberto CAMAIONE ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Vice-Président.



Extrait certifié conforme au
Registre des Délibérations
La Présidente,
Marjorie GONCALVES



SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

*Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 JANVIER 2024 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard : Amandine BOULET-MARTI, François GAUTHEREAU, Alain GERARD, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence : Alberto CAMAIONE, Jean-Marie FOURNIER, Dominique PIERRE, Julien SANCHEZ.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES REUNIONS PRECEDENTES

5.2 Fonctionnement des assemblées

Les comptes-rendus des réunions du 12 mai 2023 et du 02 juin 2023 (2^{ème} réunion sans quorum pour les points n'ayant pu être votés lors de la réunion du 12 mai 2023) ont été transmis par courriel le 19 octobre 2023. Un exemplaire de ces comptes-rendus est annexé au dossier de la réunion.

Les membres du comité sont invités à se positionner sur les projets de comptes-rendus.

Les comptes-rendus sont mis au vote :

Votants : 8

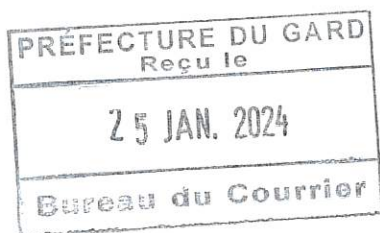
Votes pour : 8

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Suite au vote, les comptes-rendus des comités syndicaux des 12 mai 2023 et 02 juin 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Extrait certifié conforme au
Registre des Délibérations
La Présidente,
Marjorie GONCALVES



SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

*Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 JANVIER 2024 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard : Amandine BOULET-MARTI, François GAUTHEREAU, Alain GERARD, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence : Alberto CAMAIONE, Jean-Marie FOURNIER, Dominique PIERRE, Julien SANCHEZ.

DELEGATION DE POUVOIR A LA PRESIDENTE RELATIVE A CERTAINS MARCHES 5.5 Délégations de signature

Il est proposé au comité syndical de donner à la Présidente délégation de pouvoir pour les marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées :

- pour les marchés de fourniture et de services (215 000 €HT, seuil connu à ce jour) ;
- et pour les marchés de travaux (500 000 €HT).

Cette délégation porterait sur :

La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et toute décision concernant les avenants **lorsque les crédits sont inscrits au budget.**

Cette délégation permettrait de faciliter la passation de marchés pour tous besoins utiles relatifs à l'aménagement et à la gestion de la zone industrielle, notamment le dévoiement de réseaux pluviaux et eaux usés de la zone.

Le projet de délégation de pouvoir à la Présidente est soumis au comité.

Votants : 8

Votes pour : 8

Votes contre : 0

Abstentions : 0

La délégation de pouvoir à la Présidente est approuvée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme au
Registre des Délibérations
La Présidente,
Marjorie GONCALVES



SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

*Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 JANVIER 2024 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard : Amandine BOULET-MARTI, François GAUTHEREAU, Alain GERARD, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence : Alberto CAMAIONE, Jean-Marie FOURNIER, Dominique PIERRE, Julien SANCHEZ.

**DELEGATION DE POUVOIR AU VICE-PRESIDENT
RELATIVE A CERTAINS MARCHES
5.5 Délégations de signature**

Il est proposé au comité syndical de donner au Vice-Président délégation de pouvoir pour les marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées :

- pour les marchés de fourniture et de services (215 000 €HT, seuil connu à ce jour) ;
- et pour les marchés de travaux (500 000 €HT).

Cette délégation porterait sur :

La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et toute décision concernant les avenants **lorsque les crédits sont inscrits au budget.**

Cette délégation permettrait de faciliter la passation de marchés pour tous besoins utiles relatifs à l'aménagement et à la gestion de la zone industrielle, notamment le dévoiement de réseaux pluviaux et eaux usés de la zone.

Le projet de délégation de pouvoir au Vice-Président est soumis au comité.

Votants : 8

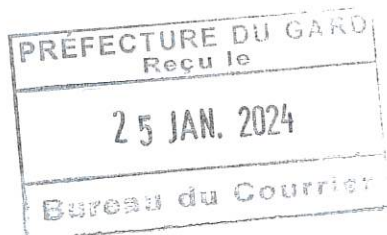
Votes pour : 8

Votes contre : 0

Abstentions : 0

La délégation de pouvoir au Vice-Président est approuvée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme au
Registre des Délibérations
La Présidente,
Marjorie GONCALVES



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Goncalves'.



SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

*Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 JANVIER 2024 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard : Amandine BOULET-MARTI, François GAUTHEREAU, Alain GERARD, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence : Alberto CAMAIONE, Jean-Marie FOURNIER, Dominique PIERRE, Julien SANCHEZ.

PASSAGE À LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57 À COMPTER DU 01/01/2024 7.1 Décisions budgétaires

La nomenclature M57 sera le référentiel de droit commun fixant les règles budgétaires et comptables à partir du 1er janvier 2024 pour les collectivités et leurs établissements ainsi que pour les syndicats mixtes ouverts et fermés.

L'instruction M57 reprend sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), référentiel actuellement utilisé par le SMECB, M52 (Départements) et M71 (Régions), conçue pour centraliser et retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales.

Conformément à l'article 1er du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 (Loi NOTRe), le comptable public a été consulté pour avis sur ce projet de passage au référentiel M57 à compter du 1er janvier 2024, et a émis un avis favorable.

Madame la Présidente expose à l'assemblée que cette nouvelle instruction est la plus récente, la plus avancée et la plus complète en termes d'exigences comptables. Elle résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux.

Mme la Présidente propose à l'Assemblée d'acter le changement de nomenclature budgétaire et comptable, de la M14 à la M57, pour les budgets précités à compter du 1er janvier 2024.

Le passage à la nomenclature comptable M57 est soumis au vote :

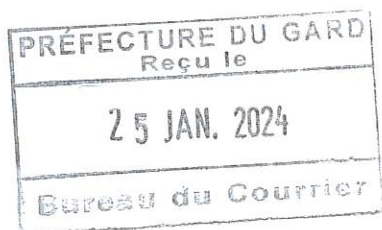
Votants : 8

Votes pour : 8

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Suite au vote, le passage à la nomenclature comptable M57 est approuvé à l'unanimité.



Extrait certifié conforme au
Registre des Délibérations
La Présidente,
Marjorie GONCALVES



SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

*Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 JANVIER 2024 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard : Amandine BOULET-MARTI, François GAUTHEREAU, Alain GERARD, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence : Alberto CAMAIONE, Jean-Marie FOURNIER, Dominique PIERRE, Julien SANCHEZ.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

7.1 Décisions budgétaires

La Présidente présente aux membres du Comité Syndical le compte administratif 2023 du budget du SMECB, identique au compte de gestion dressé par M. le Comptable Public. Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT / SOLDE
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Fonctionnement	21 078,17 €	9 256,75 €	-11821,42
Investissement	4 300,00	0 €	-4300,00 €
Rattachements relatifs aux investissements	32 018,80 €	0 €	-32 018,80 €
RESULTAT DE CLOTURE			
Résultat fonctionnement n-1		+82 563,52 €	+70 742,10 €
Résultat d'investissement n-1		+297 734,03 €	+261 415,23 €

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement :

- Aux factures réglées à EDF pour l'éclairage de l'avenue J. Monnet et au poste de relevage avenue Pierre et Marie Curie ;
- A la rémunération du contrat d'entretien Véolia du poste de refoulement avenue Pierre et Marie Curie ;
- Aux dépenses d'entretien pour l'entretien végétation, entretien fossés et abords de chaussée ;
- Aux impôts et taxes (taxe foncière et ASA des Roubines) ;
- Aux frais de géomètre, d'huissier et de notaire prévisionnels ;
- Aux frais de gestion du SMECB par la CCBTA ;

Les recettes de fonctionnement correspondent :

- Au loyer annuel du bail emphytéotique avec Urbasolar.
- Aucune autre recette n'a été constatée en 2023.

Investissement :

Les dépenses d'investissement correspondent :

- Aux travaux réalisés dans le cadre de la ZAC en cours d'aménagement (réseaux / voirie).

Les recettes d'investissement correspondent :

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

*Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire*

- Aucune recette n'a été constatée en 2023.

La Présidente élue lors du précédent mandat et dont relève le compte administratif 2023 n'étant plus membre du SMECB, il est proposé au comité syndical du SMECB d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023, sans qu'aucun des membres n'ait à se retirer de la salle.

La présente résolution est soumise au vote :

Votants : 8

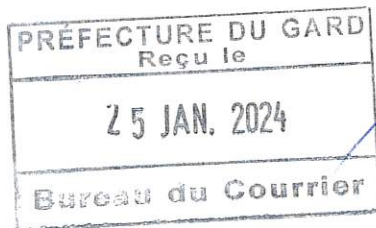
Votes pour : 8

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Le compte administratif 2023 du SMECB est approuvé à l'unanimité.

Extrait certifié conforme au
Registre des Délibérations
La Présidente,
Marjorie GONCALVES



SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

*Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 JANVIER 2024 A 14H30

Etaients présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard : Amandine BOULET-MARTI, François GAUTHEREAU, Alain GERARD, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence : Alberto CAMAIONE, Jean-Marie FOURNIER, Dominique PIERRE, Julien SANCHEZ.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)

7.1 Décisions budgétaires

Dans le cadre des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, préalablement au vote du budget primitif 2023, il convient d'organiser un débat d'orientation pour définir les grands principes de ce budget.

Ce travail de réflexion est l'occasion de faire une synthèse des engagements du Syndicat Mixte notamment sur les opérations de fonctionnement et d'investissement.

Le rapport d'orientations budgétaires est annexé au dossier.

Il est proposé d'engager le débat d'orientation budgétaire sur ces éléments de travail.

Il est pris acte de la tenue du débat.

Extrait certifié conforme au
Registre des Délibérations
La Présidente,
Marjorie GONCALVES



SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

*Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 JANVIER 2024 A 14H30

Etaient présents ou représentés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard : Amandine BOULET-MARTI, François GAUTHEREAU, Alain GERARD, Marjorie GONCALVES.

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence : Alberto CAMAIONE, Jean-Marie FOURNIER, Dominique PIERRE, Julien SANCHEZ.

AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE DU 27/10/2016 ENTRE LE SMECB ET URBA124 8.4 Aménagement du territoire

Le SMECB a signé, le 27/10/2016, un bail emphytéotique sous conditions suspensives avec la société URBA124 en vue de l'installation d'une plateforme solaire photovoltaïque.

Un acte en date du 25/10/2019 a constaté le point de départ du bail emphytéotique.

Ce bail a été conclu pour une durée de 30 ans à compter de la date de démarrage du bail, soit une date de fin au plus tard le 30/10/2049.

La société URBA124 a informé le SMECB n'avoir pu démarrer effectivement la plateforme solaire que le 13 octobre 2021.

Dans le cadre de ce retard, la société URBA124 sollicite le SMECB afin de pouvoir bénéficier des 30 années d'exploitation prévues au bail initial et demande une prolongation de la durée du bail.

Afin de prendre en compte cette demande, l'article « DUREE » du bail doit être modifié par voie d'avenant.

URBA124 propose la rédaction suivante : « *Le présent bail se terminera au 30ème (trentième) anniversaire de la mise en service industrielle de l'Équipement en cas d'implantation et d'exploitation de la Centrale Photovoltaïque par le Preneur, et en tout état de cause au plus tard le 31 décembre 2052.* »

Cette proposition correspond à une durée de 31 ans et 2,5 mois. URBA124 justifie cette demande par le temps nécessaire au démantèlement de la centrale et à la remise en état du terrain.

Cependant l'acte du 27/10/2016 relatif au bail emphytéotique, indique que « *il est prévu un délai de 6 (six) mois pour procéder aux opérations de démantèlement. A cette fin, le Bailleur s'engage pendant ce délai à laisser gratuitement libre accès au Site au Preneur.* » Ce délai de 6 mois s'ajoute dans tous les cas au délai de 30 ans prévu au bail initial. Ainsi en cas d'accord du délai sollicité conduisant le bail au 31 décembre 2052, s'ajouteraient ces 6 mois portant le délai total au 30 juin 2053.

En proposant une prolongation de délai permettant à URBASOLAR d'exploiter la centrale pendant 30 ans, soit au 12 octobre 2051, les 6 mois prévus pour le démantèlement porteraient la date de libération de la parcelle au 12 avril 2052.

La demande d'URBA124 est mise à la discussion par les membres du comité syndical.

Le projet d'avenant est annexé à la présente.

Le projet d'avenant est soumis au vote :

Votants : 8

Votes pour : 0

SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEUCAIRE

ARRETE MINISTERIEL DU 23/08/1972

Siège Social :

*Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire*

Votes contre : 8

Abstentions : 0

Suite au vote, l'avenant au bail emphytéotique du 27/10/2016 entre le SMECB et URBA124 est rejeté à l'unanimité.

Extrait certifié conforme au
Registre des Délibérations
La Présidente,
Marjorie GONCALVES

